

# Politique de commémoration municipale

Approuvée par : Conseil municipal

Date d'approbation : À déterminer

Date d'entrée en vigueur : À déterminer

Révision approuvée par :

Date de révision :

## Énoncé

La Ville d'Ottawa entend suivre une approche municipale moderne et complète pour les commémorations, soit l'acte qui consiste à se remémorer, à honorer et à faire connaître les souvenirs collectifs d'une communauté (histoire, récits et patrimoine) sous diverses formes tangibles et intangibles.

La Ville rend hommage à la nation hôte, la Nation Anishinabe Algonquine, ainsi qu'aux communautés, aux cultures et aux particularités locales diverses qui rendent Ottawa unique. La présente politique encourage les pratiques de commémoration qui valorisent la vérité et favorisent la réconciliation, l'inclusion et le développement durable.

## Objet

La présente politique établit des objectifs et principes clairs qui viendront guider la commémoration municipale et garantir une application systématique dans l'administration et l'exécution de toutes les activités commémoratives de la Ville d'Ottawa.

Elle vise également à guider les directions générales dans l'implantation de programmes de commémoration et de dénomination régis par leurs propres politiques et procédures.

Conformément à la présente politique, la Ville :

- diversifiera ses pratiques de commémoration;
- appuiera les programmes de commémoration et de dénomination en étudiant les propositions de commémorations;
- encadrera l'évaluation des demandes en lien avec des changements de noms, l'examen de programmes et des commémorations litigieuses;
- encouragera et facilitera la participation du public aux pratiques et programmes municipaux de commémoration.

## Champ d'application

La présente politique s'applique à l'ensemble :

- des programmes et pratiques de commémoration et de dénomination de la Ville d'Ottawa;
- des activités en lien avec la commémoration et la dénomination sur les terrains de la Ville;
- des partenaires qui collaborent avec la Ville dans le cadre d'initiatives conjointes de commémoration qui relèvent du mandat de la Ville;
- des pratiques commémoratives sur les terrains municipaux menées par des parties externes, notamment des missions diplomatiques, des organismes sans but lucratif, des institutions culturelles, des universités, des communautés, des groupes et des particuliers.

Les conseils de la Ville d'Ottawa qui prennent part à des pratiques de commémoration sont encouragés à adopter cette politique et à y adhérer.

La présente politique ne s'applique pas :

- aux droits d'appellation liés à des commandites accordés par la Ville, qui sont régis par la Politique de commandite;
- aux projets de commémoration menés sur des terrains du gouvernement fédéral à Ottawa, à l'exception de ceux auxquels participe la Ville d'Ottawa, participation à laquelle la présente politique s'applique alors.

## Exigences

Toutes les activités et pratiques de commémoration de la Ville d'Ottawa ayant lieu sur des terrains municipaux seront guidées par les principes, les objectifs et les thèmes centraux de la présente politique, énoncés ci-dessous.

### Principes directeurs

**Patrimoine local** – La Ville d'Ottawa demeure déterminée à présenter un portrait complet de la ville par la commémoration, en accordant la priorité à des thèmes tirés de l'histoire, des récits et du patrimoine d'Ottawa.

**Inclusion** – La Ville d'Ottawa promeut et valorise la vérité, la réconciliation, la diversité, l'inclusion et le développement durable dans ses activités commémoratives grâce à ses programmes et à des pratiques de commémoration novatrices.

**Ouverture et transparence** – La Ville d'Ottawa fait preuve d'ouverture en misant sur la communication, la consultation et la collaboration dans ses pratiques de

commémoration. Elle présentera les progrès accomplis dans la mise en œuvre sur une base régulière et de façon transparente.

**Valeurs culturelles et consultation** – La Ville d’Ottawa veille à ce que les valeurs culturelles des communautés soient respectées et à ce que les thèmes de commémoration municipaux fassent l’objet d’une consultation adéquate.

**Droits de la personne, respect mutuel et développement durable** – La Ville d’Ottawa, dans ses pratiques de commémoration, observe les lois sur les droits de la personne (*Code des droits de la personne* de l’Ontario, *Loi canadienne sur les droits de la personne*, Déclaration universelle des droits de l’homme des Nations Unies, Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones), les principes de respect mutuel entre les communautés, les groupes et les personnes ainsi que les fondements du développement durable. Elle s’assure que les pratiques de commémoration proposées ne sont pas discriminatoires ni dénigrantes en ce qui a trait à la couleur de la peau, aux handicaps, à l’origine ethnique, aux croyances, à l’identité et à l’expression de genre, aux affiliations politiques, à la race, au sexe, à l’orientation sexuelle, etc.

**Exactitude de l’information** – La Ville d’Ottawa veille à ce que ses pratiques de commémoration reposent sur des renseignements exacts provenant de sources fiables.

**Accessibilité** – La Ville d’Ottawa assure l’équité des chances selon une approche intégrée en ce qui a trait aux commémorations municipales. Elle garantit le respect de toutes les normes énoncées dans le règlement sur les normes d’accessibilité intégrées pris en application de la *Loi de 2005 sur l’accessibilité pour les personnes handicapées de l’Ontario* (LAPHO) ainsi que de la Politique sur l’accessibilité de la Ville d’Ottawa.

Conformément aux Procédures concernant les formats accessibles et les aides à la communication de la Ville d’Ottawa, les membres du personnel doivent, lorsqu’une personne en situation de handicap en fait la demande et en consultation avec celle-ci, faire le nécessaire pour lui fournir des formats accessibles et des aides à la communication.

**Renouvellement et amélioration continue** – La Ville d’Ottawa demeure déterminée à améliorer continuellement ses pratiques de commémoration à la lumière d’une rétroaction éclairée.

## **Objectifs**

- Accorder la priorité aux initiatives de commémoration de l’histoire, des récits et du patrimoine locaux d’Ottawa, en veillant à ce que les communautés et les cultures soient équitablement représentées et en privilégiant des mécanismes susceptibles de multiplier les commémorations touchant les communautés sous-représentées dans les zones urbaines, suburbaines et rurales.

- Veiller à ce que les pratiques de commémoration municipales prennent respectueusement en considération la Nation Anishinabe Algonquine, dont le territoire non cédé abrite la Ville d'Ottawa, conformément au Protocole culturel civique relatif à la Nation Anishinabe Algonquine de la Ville, approuvé par le Conseil municipal.
- Promouvoir et encourager dans le respect la participation des communautés des Premières Nations, inuites et métisses en milieu urbain aux pratiques de commémoration de la Ville d'Ottawa (conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, DNUDPA).
- Favoriser la participation des personnes noires, de couleur, immigrantes, et nouvellement arrivées, des francophones et des autres minorités linguistiques, des personnes ayant des capacités différentes, des femmes, des jeunes, de la communauté 2SLGBTQQIA+ et des autres groupes d'Ottawa en quête d'équité qui sont historiquement sous-représentés dans les commémorations civiques.
- Promouvoir d'autres formes de commémoration et encourager le public à interagir avec les pratiques de commémoration municipales afin de favoriser un dialogue constructif, de lutter contre le vandalisme et la haine et de renforcer la compréhension de l'autre.
- Favoriser l'adhésion aux objectifs de développement durable des Nations Unies dans le contexte des pratiques commémoratives de la Ville d'Ottawa. Favoriser une collaboration constructive entre les secteurs d'activité municipaux participant à des activités de commémoration.

### **Thèmes centraux**

La Ville d'Ottawa reconnaît et valorise la riche diversité des histoires, des récits et du patrimoine d'Ottawa. Elle comprend l'importance pour les résidentes et résidents de se voir célébrés dans les commémorations. Par le truchement des ressources et mécanismes disponibles, la présente politique encourage :

- la proposition de nouvelles commémorations par les communautés sous-représentées;
- l'adoption de différentes méthodes de commémoration mettant à l'honneur le patrimoine culturel immatériel (ou le patrimoine vivant) d'Ottawa – les traditions orales, les arts populaires, les rituels, les cérémonies et les connaissances traditionnelles de sa population, entre autres – et favorisant des formes de commémoration créatives et différentes;
- la relation, par la commémoration, d'une histoire complète et inclusive d'Ottawa éclairée par des thèmes se rapportant aux caractéristiques uniques de la ville, qui :
  - est aménagée sur le territoire non cédé de sa nation hôte, la Nation Anishinabe Algonquine;
  - réunit une communauté autochtone urbaine diversifiée (personnes des Premières Nations, inuites et métisses);

- compte des communautés diversifiées de personnes immigrantes et en quête d'équité;
- offre un paysage mariant les arts de vivre urbain, suburbain et rural;
- est à la fois la capitale nationale du Canada et une ville nord-américaine multilingue de taille moyenne ayant pour langues officielles le français et l'anglais;
- la commémoration des éléments suivants :
  - Histoire d'Ottawa;
  - Géographie d'Ottawa;
  - Population d'Ottawa;
  - Patrimoine d'Ottawa.

(Dans la section Renvois, voir *Analyse des programmes et des politiques de commémoration passés et actuels de la Ville d'Ottawa*, chapitre 3.)

### **Base de données commémoratives de la Ville d'Ottawa**

La Ville créera et tiendra une base de données commémoratives municipale exhaustive et centralisée, qu'elle mettra régulièrement à jour. Aux fins de la compilation, du suivi et de la surveillance des activités de commémoration municipales et de celles menées en collaboration avec la Ville à Ottawa, cette base de données répertoriera ce qui suit :

- Nouvelles pratiques de commémoration;
- Changements ou modifications apportés aux commémorations existantes;
- Liens vers les répertoires, listes ou registres détenus par les secteurs d'activité et les programmes de la Ville prenant part à des commémorations.

Tous les secteurs d'activité de la Ville concernés par les commémorations municipales participeront à la création et à la mise à jour continue de cette base de données.

Cette dernière sera accessible sur diverses plateformes (Ottawa ouverte, geoOttawa, etc.) à des fins de sensibilisation et de recherche ciblée.

### **Consultation du public et autres formes de commémoration**

La Ville reconnaît la nature dynamique des commémorations et les interactions créatives que les gens peuvent avoir avec elles. Elle est déterminée à mener des consultations publiques en continu concernant ses activités de commémoration.

Par la présente politique, la Ville reconnaît que la commémoration est un processus évolutif. Elle encourage ses résidentes et résidents ainsi que les visiteuses et visiteurs à saisir toute occasion de prendre part aux commémorations et d'interagir avec les objets et les thèmes qui leur donnent vie.

Lorsque possible, le personnel de la Ville demandera l'avis de la population et des communautés ottaviennes pour connaître leur degré de satisfaction et leurs préoccupations quant aux programmes et pratiques de commémoration municipale.

### **Commémorations litigieuses**

Avec le temps, la compréhension et l'interprétation de la mémoire collective peuvent changer, et certaines commémorations auparavant acceptées peuvent devenir litigieuses.

Si la Ville reçoit une demande soulevant le caractère litigieux d'une commémoration municipale existante ou proposée, elle analysera le dossier, et si elle établit qu'il y a un litige, elle déterminera la méthode la plus appropriée pour résoudre le problème. La Ville d'Ottawa :

- demandera conseil auprès d'entités spécialisées en commémoration ou de personnes avisées (à l'interne ou à l'externe) pour connaître la méthode ou l'approche à préconiser pour raconter l'histoire d'Ottawa le plus justement possible;
- répondra à la demande en annonçant sa décision de faire une nouvelle enquête, de revoir son interprétation ou de recontextualiser la commémoration, ou, en dernier recours, de retirer la commémoration litigieuse.

La Ville peut également choisir de faciliter le dialogue avec les partenaires, les intervenants ou le public concernant les commémorations litigieuses sur les terrains municipaux.

### **Rapport**

Tous les ans, un rapport détaillé faisant état des activités de commémoration municipales de l'année écoulée sera présenté au Conseil municipal. Ce rapport servira d'outil de suivi et d'évaluation relativement à l'application de la présente politique.

### **Responsabilités**

L'Unité des initiatives et du développement culturels, Direction de l'avancement des arts et de la mise en valeur du patrimoine:

- réviser et met à jour la présente politique en collaboration avec les intervenants et partenaires internes et externes, au besoin;
- formule des recommandations quant aux méthodes et procédures de mise en œuvre de la présente politique;
- encadre la mise en œuvre de la présente politique en pleine concertation avec les secteurs d'activité et les responsables de programmes de la Ville concernés;

- répond aux demandes de soutien des responsables des programmes de commémoration municipaux;
- coordonne la création et la tenue d'une base de données commémoratives municipale exhaustive avec l'aide des secteurs d'activité, des responsables de programmes et du personnel concernés;
- reçoit et achemine aux secteurs d'activité et aux responsables de programmes concernés les demandes d'examen de commémorations existantes de la Ville d'Ottawa ou de pratiques ou programmes de commémoration, et coordonne la préparation et l'envoi de la réponse de la Ville;
- propose de nouveaux thèmes, de nouvelles formes et de nouvelles méthodes de commémoration municipale;
- encourage et facilite la participation du public et d'autres formes de commémoration en collaboration avec les intervenants et les partenaires internes et externes;
- produit un rapport annuel sur les commémorations municipales, qui sera distribué par la directrice générale ou le directeur général des Loisirs, de la Culture et des Installations, en consultation avec les secteurs d'activité, les intervenants et les partenaires de la Ville concernés.

La Direction générale des loisirs, de la culture et des installations:

- fait annuellement rapport au Conseil municipal d'Ottawa des activités de commémoration municipales de l'année écoulée et lui soumet ses recommandations.

Les secteurs d'activité municipaux responsables des programmes de commémoration :

- administrent et exécutent leurs propres programmes et pratiques de commémoration conformément à la présente politique;
- participent à la création et à la tenue de la base de données commémoratives en collaboration avec l'Unité des initiatives et du développement culturels;
- voient à ce que les demandes d'exemption ou les situations non couvertes par la présente politique soient présentées à la directrice ou au directeur et à la directrice générale ou au directeur général de la personne ayant fait la demande, qui doit ensuite les transmettre à l'Unité des initiatives et du développement culturels.
- tiennent un registre annuel des activités de commémoration à rapporter et le fournissent à l'Unité des initiatives et du développement culturels pour que celle-ci l'intègre au rapport annuel complet prévu par la présente politique.

(Voir la liste non exhaustive des secteurs d'activité municipaux participants dans la section Définitions.)

Le Conseil municipal d'Ottawa :

- approuve la présente politique et les modifications majeures lui étant apportées;
- examine et approuve les rapports sur les commémorations prévus par la présente politique, selon les besoins.

## Surveillance/Non-respect

Il revient à la Direction générale des loisirs, de la culture et des installations (DGLCI) de surveiller le respect de la présente politique.

Chaque secteur d'activité municipal responsable de programmes commémoratifs au sens de la présente politique surveille l'exécution des responsabilités qui lui sont attribuées ici.

## Renvois

[Code de conduite des membres du Conseil, Ville d'Ottawa](#)

[Code de conduite du personnel, Ville d'Ottawa](#)

[Commémoration litigieuse – Recommandations](#) (Groupe consultatif sur la politique de commémoration municipale, Groupe de travail sur les commémorations litigieuses; 2023)

EVOQ Strategies et Archipel Research and Consulting (mars 2023) : [Analyse des programmes et des politiques de commémoration passés et actuels de la Ville d'Ottawa](#), Ville d'Ottawa, projet n° EVOQ : S05016-21-00

[Plan d'action de réconciliation de la Ville d'Ottawa](#)

[Plan officiel, approuvé par le Conseil municipal d'Ottawa](#)

[Politique de bilinguisme, Ville d'Ottawa](#)

[Politique sur l'accessibilité, Ville d'Ottawa](#)

[Politique sur l'équité et la diversité, Ville d'Ottawa](#)

[Politique sur la reddition de comptes et la transparence, Ville d'Ottawa](#)

[Politique sur les noms commémoratifs, Ville d'Ottawa](#)

[Procédures concernant les formats accessibles et les aides à la communication, Ville d'Ottawa](#)

[Se souvenir d'Ottawa : ses patrimoines et ses legs | Participons Ottawa | Remembering Ottawa: Stories and Legacies](#)

[Stratégie de lutte contre le racisme de la Ville d'Ottawa](#)

[Un plan d'action renouvelé pour les arts, le patrimoine et la culture à Ottawa \(2013-2018\), approuvé par le Conseil municipal d'Ottawa \(2012\)](#)

## **Autorités législatives et administratives**

[Charte canadienne des droits et libertés, Loi constitutionnelle de 1982](#)

[Code des droits de la personne de l'Ontario](#)

[Commission de vérité et réconciliation du Canada : appels à l'action](#)

[Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#)

[Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies](#)

[Loi canadienne sur les droits de la personne \(LCDP; 1985\)](#)

[Loi de 2001 sur les municipalités](#)

[Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée](#)

[Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario \(LAPHO\)](#)

[Programme de développement durable à l'horizon 2030, Organisation des Nations Unies](#)

## **Tenue de dossiers**

Conformément à la Politique de gestion des documents, les documents municipaux officiels découlant de l'application de la présente politique doivent être désignés comme tels dans le site SharePoint concerné, le Système de gestion des documents ou le système approuvé qui s'applique.

## **Définitions**

**Autres formes de commémoration** – Notamment :

- les activités artistiques, créatives ou communautaires qui diversifient les pratiques et élargissent les méthodes de commémoration par l'introduction de formes moins habituelles que les statues, les monuments, les plaques ou les panneaux;
- les interactions avec une commémoration existante, en particulier par le biais d'activités artistiques ou créatives.

**Commémoration** – Acte qui consiste à se remémorer, à honorer et à faire connaître la mémoire collective d'une communauté (histoire, récits et patrimoine) sous diverses formes : monuments, plaques, noms, performances, objets artisanaux et événements. Sauf indication contraire, le terme « commémoration » est employé dans la présente politique comme un terme générique qui englobe toutes les formes d'activités commémoratives menées par la Ville d'Ottawa.

**Commémoration litigieuse** – Commémoration, sous la forme d'un nom, d'un objet, d'un monument, d'un espace ou d'une cérémonie, dont la signification et le contexte sont controversés, contestés, voire négatifs. Les communautés, les groupes et les personnes peuvent être en désaccord quant au caractère approprié d'une commémoration et au fait qu'elle correspond ou non à leur mémoire collective. Une commémoration peut être contestée au nom des droits de la personne, de la réconciliation, de l'inclusion, du respect mutuel ou du développement durable.

**Développement durable** – Développement qui répond aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. La commémoration peut contribuer à renforcer la durabilité dans les pratiques municipales, dans la mesure où elle favorise la construction de l'identité, le dialogue et la création d'espaces.

**Forme de commémoration** – Terme générique désignant un objet, une action, une structure, un espace ou un élément naturel, ou une combinaison de ces éléments, visant à commémorer la mémoire collective. Exemples :

- **Objets** : plaque, drapeau, affiche, murale, capsule temporelle, livre, photo, peinture, objet artisanal, etc.;
- **Actions** : rituel, événement festif, rassemblement, défilé, prestation artistique, conte, marche commémorative, concours, etc.;
- **Structures** : statue, banc, monument, totem, etc.;
- **Espaces** : place publique, quartier, aménagement paysager, lieu sacré, cimetière, etc.;
- **Éléments naturels** : arbre, herbes, plumes, eau, montagne, pierres, etc.

**Mémoire collective** – Mémoire, connaissances ou informations que les communautés possèdent au sujet de leur histoire, de leurs récits ou de leur patrimoine qu'elles mettent en valeur, qu'elles commémorent au moyen de méthodes artistiques, symboliques ou autres et qu'elles transmettent aux jeunes générations.

**Objectifs de développement durable (ODD)** – Les 17 objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'Organisation des Nations Unies, qui se veut un urgent appel à l'action pour tous les pays. La commémoration se rattache aux objectifs 11 (villes et communautés durables), 5 (égalité entre les sexes) et 16 (paix, justice et institutions efficaces).

**Patrimoine culturel immatériel** – Également appelé « patrimoine vivant », il s'agit des savoirs culturels qui se transmettent de génération en génération, souvent de manière orale et informelle. On fait notamment référence aux traditions orales, aux arts populaires, aux pratiques sociales, aux rituels et aux événements festifs, aux savoirs traditionnels et à l'artisanat traditionnel. Un nombre considérable d'éléments de patrimoine culturel immatériel sont de nature commémorative et sont susceptibles de contribuer à la diversification des méthodes de commémoration municipale.

**Politique d'une direction générale** – Porte sur l'administration et les services d'une direction générale et s'applique généralement à plusieurs de ses secteurs d'activité. Une telle politique peut entraîner l'opérationnalisation d'une politique administrative municipale au sein de la direction générale et ne s'applique pas à l'ensemble de l'administration municipale. Il incombe à la direction générale concernée ou à l'un de ses secteurs d'activité ou l'une de ses directions d'en assurer l'élaboration, la mise en œuvre et la mise à jour, et de surveiller son application.

**Secteur d'activité responsable de programmes de commémoration** – Direction générale, direction ou unité de la Ville d'Ottawa qui œuvre dans des domaines liés à l'histoire, aux récits, au patrimoine et à la mémoire collective d'Ottawa, et qui adhère à la présente politique. Ses programmes de commémoration sont généralement régis par des politiques ou procédures propres à la direction générale.

Voici une liste non exhaustive de ces secteurs d'activité :

- Archives de la Ville;
- Musées de la Ville;
- Unité des initiatives et du développement culturels;
- Unité du soutien au financement culturel;
- Service de l'équité des genres et des races, de l'inclusion, des relations avec les Autochtones et du développement social;
- Planification du patrimoine;
- Bureau du protocole;
- Services de planification des installations et des parcs;
- Direction des services forestiers (Travaux publics);
- Programme d'art public;
- Services de soutien technique et aux activités de la DGLCI.

## **Demandes d'information**

Pour de plus amples renseignements au sujet de la présente politique, communiquer avec :

Gestionnaire de programme

Direction de l'avancement des arts et de la mise en valeur du patrimoine

Direction générale des loisirs, de la culture et des installations

## **Annexes**

### **Annexe A : Liste des programmes de commémoration et de dénomination de la Ville d'Ottawa**

#### **Dénomination**

- Politique sur les noms commémoratifs pour les parcs, les rues et les installations de la Ville d'Ottawa
- Dénomination de rues et attribution d'adresses municipales
- Dénomination de rues en l'honneur d'anciens combattants
- Politique sur les noms commémoratifs de la Bibliothèque publique d'Ottawa (voir ce qui est indiqué au sujet des conseils dans la section Champ d'application)
- Politique de commandite (y compris les droits d'appellation)

#### **Consécration**

- Bancs commémoratifs
- Programme d'arbres commémoratifs
- Programme de panneaux commémoratifs en bordure de routes

#### **Biens patrimoniaux**

- Biens patrimoniaux individuels désignés
- Districts de conservation du patrimoine désignés
- Registre du patrimoine

#### **Protocoles**

- Levers de drapeaux
- Proclamations

#### **Prix**

- Prix du patrimoine d'Ottawa
- Ordre de l'amitié de la Bibliothèque publique d'Ottawa (voir ce qui est indiqué au sujet des conseils dans la section Champ d'application)
- Octroi du droit de cité de la Ville d'Ottawa
- Clé de la Ville
- Prix de bâtisseur de la Ville décerné par le maire
- Ordre d'Ottawa

## **Annexe B : Formes de commémoration à la Ville d'Ottawa**

Les programmes commémoratifs officiels et ad hoc de la Ville d'Ottawa ont donné lieu à ce qui suit :

### **1. Commémorations physiques permanentes**

Cimetières, cénotaphes, colonnes, œuvres d'art commémoratives, pierres angulaires, biens patrimoniaux et districts de conservation du patrimoine désignés, fontaines, portails, panneaux et sentiers d'interprétation, bancs et jardins commémoratifs, monuments, murales, consécration d'espaces ouverts, accessoires de parcs et du paysage urbain, plaques commémoratives, sculptures (statues), panneaux indicateurs, capsules temporelles et arbres plantés.

### **2. Commémorations physiques temporaires**

Monuments commémoratifs en bordure de routes.

### **3. Événements commémoratifs**

Anniversaires, prix, événements protocolaires, congés municipaux, levers de drapeaux, étapes historiques, défilés, proclamations et jumelage de villes.